

Association des Locataires du 10 rue du docteur Roux

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

La présidente,

Groupe Pasteur Mutualité
A l'attention de M. Thierry LORENTE
Directeur Général
34 boulevard de Courcelles
75017 PARIS

Recommandé
N° 1B 010 986 9254 2 4

Paris, le 7 juin 2017

Objet : Projet Villa M, boulevard Pasteur à Paris 15e
Entretien vidéo sur le site web Valgirardin.fr

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'entretien vidéo que vous avez accordé au site web l'informations locales Valgirardin.fr concernant le projet Villa M du Groupe Pasteur Mutualité, boulevard Pasteur à Paris 15^e.

Votre projet de créer un centre multi-activités dédié à la santé pour une communauté médicale ouverte vers le quartier et ses habitants, cités à plusieurs reprises, ne peut que séduire et convaincre.

Cependant nous nous interrogeons sur le fait que nous, riverains immédiats directement concernés, notre immeuble résidentiel étant mitoyen du Meditel, soyons totalement exclus de toute information et ce depuis le début du processus de conception. Cette situation réfute les intentions du discours.

Nous sommes particulièrement inquiets par le vocabulaire que vous avez choisi d'employer pour terminer cet entretien. Evoquant le concours Pariculteurs lancé en 2016 par la ville de Paris, vous affirmez : « Nous avons gagné le droit d'exploiter un jardin des simples ».

Il s'agit là d'un raccourci sémantique regrettable dont nous imaginons mal qu'il ne soit pas pleinement mesuré. Il travestit une réalité bien différente : le projet proposé par Tisanes Urbaines, avec le concours de Gecina, a été déclaré lauréat car la réponse graphique et les intentions développées étaient suffisamment porteuses pour permettre à Gecina d'incrémenter positivement la rubrique RSE de son rapport d'activité et au-delà de la satisfaction intellectuelle de participer à un grand élan collectif de développement de cultures urbaines, de réduire autant que possible les dépenses de réfection du jardin en les faisant un peu supporter par d'autres.

Vous n'avez pas donc gagné un droit d'exploiter. Vous avez négocié un judicieux partenariat avec un propriétaire institutionnel pour permettre la transformation à votre profit d'une partie des espaces verts d'une résidence de 220 logements en cultures de plantes aromatiques.

A aucun moment depuis novembre 2016, la question de l'acceptation desdits résidents de ce projet ne semble avoir été posée par votre groupe alors même que les locataires de l'immeuble sont très attachés à leur jardin qui dispose de surfaces engazonnées importantes, d'arbres magnifiques et d'arbustes à fleurs dont la préservation constitue pour eux une priorité.

L'association des locataires, sans être opposée à ce projet de plantes à tisanes, est réservée quant à ses conséquences sur l'agrément du jardin et sera à ce titre particulièrement vigilante sur ce point.

Quant aux images diffusées dans le clip vidéo de la façade arrière de l'immeuble Villa M, relevant certes de la libre interprétation de l'artiste, nous nous étonnons de ce que notre mur de clôture d'environ 47 mètres de long pour 7,5 m de haut actuellement recouvert d'ampélopsis, apparemment propriété exclusive de Gecina selon les marques de non mitoyenneté définies par le code civil, soit gommé, ce qui est incompréhensible et très préoccupant.

Nous nous interrogeons sur l'évaluation faite par le Groupe Pasteur Mutualité des nuisances sonores futures générées par un restaurant de 50 couverts avec terrasse extérieure le long de la quasi-totalité de la façade l'ensemble immobilier Villa M. La configuration des parcelles et l'architecture des immeubles créent en effet en cœur d'îlot une caisse de résonance qui amplifie les sons et les rend particulièrement audibles et préjudiciables à la tranquillité des riverains, pas seulement des locataires de l'immeuble Gecina.

Dans ce contexte, nous craignons qu'une activité de restauration extérieure en soirée ne génère un trouble de jouissance très important, insupportable en réalité.

Pour toutes les raisons ci-avant exposées, nous souhaitons du Groupe Pasteur Mutualité une juste appréciation du contexte et contraintes du site et demandons un effort de communication et d'information à destination des locataires de l'immeuble Gecina, représentés par leur association.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Béatrice RIEY

